

# Appel de propositions

Action concertée « Projets ciblés »

## Le portrait de l'itinérance au Québec

proposée par

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)  
Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)  
et  
Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

### **Nouvelles conditions** **Subventions pour deux projets** **Dégagement de chercheur autorisé pour l'axe 1**

Type de programme :	Subventions pour deux projets
Montant total :	axe 1- 375 000 \$ ; axe 2 -100 000\$
Durée :	variable
Lettre d'intention :	27 janvier 2010 à 16 h
Demande de financement :	14 avril 2010 à 16 h

Fonds de recherche  
sur la société  
et la culture

Québec 



# Appel de propositions

## TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 2
<b>Besoins de recherche</b>	<b>p. 4</b>
Conditions du concours et de la subvention	p. 7
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 8
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 9
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 10
Dates du concours et début de la période de subvention	p. 10
Renseignements	p. 10
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche	p. 12
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 13

---

## OBJECTIFS

La communauté scientifique<sup>1</sup> est invitée à répondre à cet appel de propositions dont l'objectif est de réaliser un portrait de l'itinérance au Québec. Plus spécifiquement, cette recherche devrait permettre de réaliser le portrait de la population itinérante dans les **onze** villes ciblées du Québec, d'établir certaines caractéristiques de cette population et de documenter les enjeux autour du partage de l'espace public entre les différents acteurs qui l'occupent, dont les personnes itinérantes.

Les résultats de cette recherche doivent permettre aux décideurs (au niveau national, régional et local) et aux intervenants d'améliorer, de réorganiser ou de bonifier les services offerts aux personnes itinérantes et de disposer d'un outil leur permettant d'assurer un suivi de l'évolution de cette population spécifique afin de moduler les services en conséquence et s'assurer de l'adéquation des interventions. Il serait également pertinent que ce portrait de l'itinérance au Québec soit comparé à la situation de l'itinérance au Canada ou dans des environnements comparables dans le monde.

---

## CONTEXTE

En septembre 2008, le ministère de la Santé et des Services sociaux a rendu publique son *cadre de référence en itinérance*<sup>2</sup>. Il a été élaboré en collaboration avec les ministères, les organismes et les intervenants du milieu préoccupés par cette problématique. Le but était de mobiliser les partenaires afin d'améliorer l'accès aux services de santé et aux services sociaux destinés aux personnes itinérantes et à celles qui sont à risque de le devenir.

Le cadre de référence propose, notamment, des balises pour renforcer en amont la prévention et pour agir en aval sur les situations d'urgence, intensifier la réinsertion sociale, améliorer les connaissances par la recherche et la formation.

---

<sup>1</sup> Le masculin sert de genre épïcène en français. Son emploi dans ce texte n'a aucune connotation discriminante.

<sup>2</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008), *L'itinérance au Québec, cadre de référence*, Québec, septembre. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2008/08-846-01.pdf>



## Appel de propositions

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le MAMROT a la responsabilité de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines. En partenariat avec le milieu municipal et les acteurs du développement régional, il a notamment pour mission de favoriser la mise en place et le maintien d'un cadre de vie et de services municipaux de qualité pour l'ensemble des personnes qui y vivent. La question de l'itinérance est une préoccupation importante du milieu municipal. En effet, les municipalités sont confrontées au phénomène de l'itinérance sous différents aspects et elles ont un rôle déterminant à jouer, même si elles ne sont pas les seules à agir en la matière. Le MAMROT souhaite apporter une contribution aux municipalités, notamment en cernant et en documentant les enjeux en matière de gestion de l'espace public entre les différentes populations qui le fréquentent.

S'il est reconnu que les problèmes vécus par les personnes itinérantes sont multiples (toxicomanies, problèmes de santé mentale ou physique, judiciarisation, comportements sexuels à risque, isolement social, etc.), les études existantes ne sont pas en mesure de répondre à tous les besoins de connaissance sur le phénomène.

Le dernier portrait des personnes itinérantes au Québec remonte à la fin des années quatre-vingt-dix et portait exclusivement sur les villes de Montréal et de Québec. En 1996-1997, une étude de Santé Québec<sup>3</sup> dénombrait, dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour, 28 214 personnes itinérantes à Montréal dont 12 666 étaient sans domicile fixe au cours des 12 mois précédant l'enquête. Pour la ville de Québec, le nombre de personnes fréquentant ces ressources était de 11 295 dont 3 589 avaient été sans domicile fixe au cours des 12 mois précédant l'enquête. Plus globalement, en 2003-2004, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) présentait *L'Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*. Les données recueillies par l'ISQ décrivaient la population itinérante sous plusieurs dimensions, entre autres, l'état de santé physique et mentale, les habitudes de consommation d'alcool et de drogues, l'utilisation des services, etc.

Une revue de littérature effectuée par le Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI) en 2006<sup>4</sup> fait ressortir que la population itinérante s'accroît et tend à se diversifier. Bien que vécue principalement par des hommes, l'itinérance semble de plus en plus toucher les femmes et les jeunes. Le phénomène est aussi préoccupant au regard de certaines familles, communautés culturelles et autochtones. Il s'agit dans la plupart des cas d'études effectuées à l'extérieur du Québec ou de données recueillies auprès d'un échantillon restreint de personnes itinérantes ne permettant pas d'affirmer qu'il y a bel et bien un accroissement, ni d'apporter des conclusions précises sur la situation qui prévaut au Québec.

La définition de la personne itinérante utilisée dans le Cadre de référence en itinérance du MSSS<sup>5</sup> mentionne que la personne itinérante est celle « [...] *qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable* ».

---

<sup>3</sup> S. Chevalier et L. Fournier (1998). *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec 1996-1997*, Québec, Santé Québec.

<sup>4</sup> S. Roy et C. Grimard (2006). *L'itinérance : une question complexe, survol de la littérature scientifique*, Montréal, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, septembre.

<sup>5</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). *L'itinérance au Québec, cadre de référence*, Québec, septembre, p.11.



## Appel de propositions

---

### BESOINS DE RECHERCHE

À la lumière des données disponibles quant au nombre de personnes itinérantes, à leurs principales caractéristiques et aux problèmes qu'elles rencontrent, il s'avère important d'actualiser l'information disponible sur la situation actuelle de l'itinérance. Afin de pouvoir disposer de données sur un large éventail de contextes particuliers au Québec, onze villes<sup>6</sup> sont ciblées dans le cadre de cette action concertée soit : Montréal, Québec, Trois-Rivières, Drummondville, Laval, Joliette, Saguenay, Longueuil, St-Jérôme, Gatineau et Sherbrooke<sup>7</sup>. Le choix de ces villes s'arrime en presque totalité aux milieux qui avaient été identifiés par l'Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI) (du Gouvernement fédéral) et devrait permettre d'avoir une vue d'ensemble de la problématique au Québec.

L'établissement de ce portrait et des enjeux reliés au partage de l'espace public permettra au MSSS et à son réseau, au MAMROT et à ses partenaires municipaux, ainsi qu'aux autres ministères et organismes partenaires concernés par l'intervention en itinérance, d'améliorer, de réorganiser ou de bonifier l'offre de services aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir. Il permettra également d'amorcer des travaux sur le suivi périodique de certains indicateurs s'inscrivant dans le cadre du Plan ministériel de surveillance de l'état de santé<sup>8</sup>.

**NOTE 1 :** Les résultats obtenus par ce portrait, pour les villes de Montréal et de Québec, devront être comparables, *en tout ou sinon en partie*, à ceux obtenus dans le dénombrement de Santé Québec effectué en 1996-1997 et dans *l'Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*<sup>9</sup>.

**NOTE 2 :** En plus des résultats de recherche, les partenaires de l'action concertée souhaitent pouvoir disposer, à la fin de la démarche, du questionnaire de collecte de données qui leur permettra de mettre périodiquement à jour ce portrait de l'itinérance au Québec.

Seront accordées pour cette action concertée **deux subventions distinctes** sous deux axes. Les personnes intéressées à déposer une demande peuvent le faire dans l'un ou l'autre de ces axes et s'assurer de prendre en considération l'ensemble des préoccupations identifiées sous chacun des axes.

---

<sup>6</sup> Toutes ces villes font partie du *Réseau solidarité itinérance*

<http://www.rapsim.org/63/ReseauSOLIDARITEetItinerance.montreal>

<sup>7</sup> Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI) Ressources humaines et développement social du Canada [<http://www.sans-abri.gc.ca/> ], consulté le 15 octobre 2008.

<sup>8</sup> Plan ministériel de surveillance multithématique, thématique #3, Environnement social et état de santé mentale et psychosociale, version préliminaire en vue du dépôt au Comité d'éthique de santé publique, Ministère de la Santé et des Services Sociaux, 20 mai 2008.

<sup>9</sup> Institut de la statistique du Québec, *ibid.*

# Appel de propositions

## AXE 1 : Portrait de l'itinérance

Une subvention de **375 000\$** sur 3 ans devrait permettre de répondre aux deux besoins suivants :

- a) **Réaliser le portrait de la population itinérante dans les onze villes ciblées du Québec**
- b) **Identifier les principales caractéristiques de la population itinérante**

De façon plus spécifique, les besoins de recherche sous cet axe se formulent de la façon suivante:

### a) **Réaliser le portrait de la population itinérante dans les onze villes ciblées du Québec**

Ce premier besoin devrait permettre de documenter l'ampleur et les caractéristiques sociodémographiques des personnes itinérantes. De plus, les aspects suivants devraient être recueillis : lieu de naissance, citoyenneté, origines ethnoculturelles et autochtones, lieu de résidence, langue maternelle, genre, âge, niveau de scolarité, état civil, situation familiale, sources de revenus de la personne, etc.

La population itinérante n'est pas homogène. De fait, une certaine catégorie d'itinérants est plus susceptible de fréquenter les établissements offrant des services tels les centres d'hébergement d'urgence, les soupes populaires et les centres de jour dans les villes ciblées en période hivernale. Afin de mieux cerner le portrait de cette catégorie d'itinérants, la réalisation du portrait gagnerait à être effectuée pendant cette période.

### b) **Identifier les principales caractéristiques de la population itinérante**

Une exploration plus détaillée de certains éléments pouvant caractériser la population itinérante permettrait de compléter le portrait sociodémographique de ces personnes. Pour ce faire, les aspects suivants devraient être pris en considération :

#### **1. Les facteurs de risque menant à l'itinérance**

À titre indicatif, la violence subie, les placements durant l'enfance, les problèmes familiaux, les événements stressants, le moment de sortie de l'institution, etc.

#### **2. L'utilisation des services publics et communautaires**

À titre indicatif, en plus de la fréquence et de la durée dans les services, tenir compte du type de service :

publics : hôpitaux, urgences, CLSC, cliniques médicales, centres de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanes, etc. ;

communautaires : refuges, centres de jour, soupes populaires, ressources pour les personnes utilisatrices de drogues injectables, etc. ;

ainsi que des contraintes reliées à l'accès des personnes aux services (géographiques, refus d'admission, etc.).

#### **3. Les problèmes de santé mentale<sup>10</sup>**

À titre indicatif, les troubles affectifs (dépression, trouble bipolaire), les troubles schizophréniques, les troubles de personnalité, idées et tentatives de suicide; les

<sup>10</sup> Les problèmes de santé mentale doivent avoir été établis par des tests diagnostics. Dans le cas d'une réponse positive à un problème identifié aux points 3, 4 et 5, il serait pertinent de documenter si ce problème a été confirmé par un médecin et fait l'objet d'un suivi ou d'un traitement.

## Appel de propositions

dépendances à l'alcool, à la drogue -type de drogue, mode de consommation, comportements à risque chez les personnes utilisatrices de drogues injectables -ou au jeu excessif.

#### 4. Les conditions de santé physique

À titre indicatif, tenir compte des maladies chroniques qu'on retrouve en importance chez les personnes itinérantes soient : les problèmes reliés aux os et articulations, les problèmes respiratoires, le diabète, les problèmes cardio-vasculaires, les maladies de la peau; les maladies infectieuses telles les ITSS (MTS, VIH/sida, hépatites), les comportements à risque et les autres problèmes reliés à une dépendance à l'alcool, à la drogue, etc.

#### 5. Les problèmes de déficience intellectuelle ou de déficience physique.

#### 6. Les événements en lien avec la judiciarisation

À titre indicatif : les délits (pénal/criminel), les incarcérations ou les mesures compensatoires, les amendes, etc.

Les chercheurs sont invités à porter une attention particulière à la mobilité des personnes itinérantes à l'intérieur des grands centres urbains et vers les grands centres urbains, notamment dans la région **métropolitaine** de Montréal.

### AXE 2 : Enjeux du partage de l'espace public

Une subvention **de 100 000 \$** sur 2 ans devrait permettre de répondre au besoin suivant :

#### Cerner les enjeux autour du partage de l'espace public entre les personnes itinérantes et différents acteurs

Dans le cadre de leurs compétences, les villes et municipalités peuvent, par le biais de règlements municipaux ou de politiques, intervenir auprès des personnes itinérantes. Elles interviennent notamment en mettant en place des services directs aux personnes itinérantes, des services de maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique, des actions pour prévenir l'errance urbaine et améliorer les rapports entre les personnes itinérantes, les résidents, promeneurs, commerçants ou touristes. Le partage et la gestion de l'espace public visant la cohabitation harmonieuse, tolérante et sécuritaire de tous ceux qui fréquentent la cité, est un véritable défi pour les municipalités.

La subvention obtenue sous cet axe devrait servir à documenter le partage de l'espace public entre les personnes itinérantes, les autorités municipales, les commerçants, les résidents et tout autres acteurs de l'utilisation de l'espace public par les itinérants.

De façon plus spécifique, les questions suivantes donnent des indications des questions que se posent les partenaires : Comment les personnes en situation d'itinérance utilisent-elles l'espace public ? Comment ces personnes se sentent perçues par les autres utilisateurs ? Quel est le point de vue des autorités municipales, des commerçants, des résidents et d'autres acteurs concernés par l'utilisation de l'espace public ?

*Appel de propositions*

**CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION**

La description du programme Actions concertées et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :  
<http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/upload/editeur/subventions/actions-concertees.pdf>

- Cette Action concertée permettra d'offrir deux subventions distinctes réparties de la façon suivante :

Axes	Montant	Durée	Début	Fin	Rapport intermédiaire
Axe 1 (portrait)	375 000 \$	3 ans	20 juin 2010	20 juin 2013	1 <sup>er</sup> décembre 2011
Axe 2 (enjeux)	100 000 \$	2 ans	20 juin 2010	20 juin 2012	1 <sup>er</sup> juin 2011

- Dans le cas de **l'axe 1**, le rapport d'étape devrait contenir les premiers résultats de la réalisation du portrait; dans le cas **de l'axe 2** le rapport d'étape devra faire un état de l'avancement des travaux. Ces rapports seront présentés dans le cadre de l'une des activités de suivi organisées par le FQRSC. Le rapport final devra être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention soit le 20 septembre 2013 pour l'axe 1 et le 20 septembre 2012 pour l'axe 2.
- Les subventions devront être utilisées pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation des projets de recherche. Dans le cas de la subvention pour l'axe 1, un dégageant pour l'équivalent d'une tâche d'enseignement est autorisé.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges et aux chercheurs d'établissement (CE) qui peuvent agir à titre de responsables de la demande.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FQRSC dans son *Programme Actions concertées*, quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles<sup>11</sup>, au respect de la propriété intellectuelle<sup>12</sup>, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le *Programme Actions concertées*.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document *Programme Actions concertées*. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du *Programme Actions concertées*, le chercheur qui recevra un financement **devra** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'action concertée et un ou des membres du FQRSC. Elles sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action

<sup>11</sup> Voir Annexe 1.

<sup>12</sup> Voir Annexe 2.

# Appel de propositions

concertée. Le refus d’y participer peut entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.

- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours doivent avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d’en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles de bénéficier de ces retombées. Dans cet esprit, le FQRSC a développé le Guide 1 :4 :20<sup>13</sup> que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final.
- À l’instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d’une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture dans le cadre du programme Actions concertées.

## LETTRE D’INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D’ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l’opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d’intention dans le site Web du Fonds à l’adresse suivante : [www.fqpsc.gov.qc.ca](http://www.fqpsc.gov.qc.ca). À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Web du FQRSC.

La lettre d’intention est une étape éliminatoire et est assortie d’un seuil global de passage de 70%. Pour plus d’information quant à la préparation de la lettre d’intention et quant à l’évaluation de pertinence, se référer aux règles du programme Actions concertées.

Les critères d’évaluation pour les lettres d’intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l’appel de propositions ;</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l’appel de propositions.</li> </ul>	40 points <small>Ce critère est assorti d’un seuil de passage de 70 %.</small>
<b>Originalité de la démarche et appropriation des besoins exprimés dans l’appel de propositions</b>		20 points
<b>Nature des retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus ;</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l’orientation et l’application des politiques et programmes publics et l’avancement des connaissances.</li> </ul>	30 points
<b>Diffusion et transfert des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances.</li> </ul>	5 points
<b>Liens partenariaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication et degré de collaboration des partenaires de l’action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.</li> </ul>	5 points

<sup>13</sup> Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l’intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20) <http://www.fqpsc.gov.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

# Appel de propositions

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

## DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante : ([www.fqrsc.gouv.qc.ca](http://www.fqrsc.gouv.qc.ca)). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Qualité scientifique du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts)</li> <li>L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts)</li> <li>La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts)</li> <li>La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts)</li> </ul>	<p>50 points</p> <p><small>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%</small></p>
<b>Capacité scientifique des chercheurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts)</li> <li>La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts)</li> </ul>	20 points
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> <li>La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 pts)</li> <li>La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts)</li> <li>L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts)</li> </ul>	20 points
<b>Contribution à la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rôle des étudiants et stagiaires postdoctoraux et la qualité de leur implication dans le projet de recherche (5 pts)</li> <li>La part des tâches liées à la formation à la recherche et au développement des compétences des étudiants et stagiaires postdoctoraux impliqués (5 pts)</li> </ul>	10 points



## Appel de propositions

---

### PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse<sup>14</sup> des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

---

### DATES DU CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 27 JANVIER 2010** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 19 février 2010.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 14 AVRIL 2010** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 6 juin 2010.

Le début du projet est prévu pour le 20 juin 2010.

---

### RENSEIGNEMENTS

**L'adresse** pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture  
Programme des actions concertées

**Concours : Portrait de l'itinérance au Québec**

140, Grande-Allée Est, bureau 470,  
Québec (Québec) G1R 5M8

---

<sup>14</sup> Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante : <http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>



*Appel de propositions*

**Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :**

Marc Bélanger

Chargé du programme Actions concertées

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138

Courriel : [actions-concertees-sc@fgrsc.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees-sc@fgrsc.gouv.qc.ca)

**Pour toute question ou problème d'ordre technique :**

Centre d'assistance technique

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 646-3669 ou

1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)

Courriel : [centre.assistance@fgrsc.gouv.qc.ca](mailto:centre.assistance@fgrsc.gouv.qc.ca)

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

*Appel de propositions*

**ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE**

DÉPENSES	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année
<b>DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT</b>				
Rémunération :				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**				
- Dégagement de la tâche pour les partenaires ***				
- Étudiant de 1 <sup>er</sup> cycle				
- Étudiant de 2 <sup>e</sup> cycle				
- Étudiant de 3 <sup>e</sup> cycle				
- Stagiaires de recherche postdoctorale				
- Professionnels de recherche				
- Techniciens de recherche				
- Personnel administratif				
Honoraires professionnels				
- Consultants				
Frais de dédommagement des participants à l'étude				
Frais de déplacement et de séjour				
Matériel et fournitures de recherche				
Frais de transport de matériel et d'équipements				
Frais de location de locaux et d'équipements				
Frais de télécommunication				
Fournitures informatiques et achat de banque de données				
Frais de production, d'édition ou de reprographie				
Frais de traduction				
Achat d'équipement				
<b>Sous-total: Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement</b>				
<b>DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE</b>				
Frais de dégageement, chercheurs de collègue				
Suppléments statutaires, chercheurs de collègue				
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collègue				
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>				

\* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

\*\* Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

\*\*\* Offert pour le volet projet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant les statuts suivants: CHG, PC, COP et CHA).



# Appel de propositions

## **ANNEXE 2**

### **Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires**

#### **Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

#### **Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires**

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

#### **Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche**

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le Rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le Rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

#### **Citations appropriées**

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

#### **Acceptation de la subvention**

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.